



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 60771

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire de lui donner des indications sur les projets en cours dans son ministère pour développer des applications capables d'exploiter au mieux les possibilités techniques offertes par le haut et le très haut débit, qu'elles soient destinées aux relations avec les administrés ou à l'amélioration du fonctionnement interne des services de son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire prévoit l'exploitation de réseaux à haut débit (2 Mb/s et plus) uniquement pour des besoins internes liés au fonctionnement de son administration centrale, en l'occurrence des services de visioconférence entre ses sites de Paris, de Nantes et de Rezé (Loire-Atlantique) ainsi qu'avec les préfectures équipées de studios, à l'horizon fin 2009. Les autres applications sous sa responsabilité, qu'elles concernent la délivrance des visas et titres de séjour, la gestion des naturalisations ou le contrôle aux frontières, ne justifient pas l'usage de hauts ou très hauts débits (100 Mb/s et plus).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60771

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9623

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11459